

respondre une augmentation équivalente d'argent qui permettrait au pays de profiter de cet enrichissement.

Cela peut sembler peu de chose, mais si, en 1929, nous avions établi une telle comptabilité pour que l'argent soit adapté aux réalités, les gens n'auraient pas crevé de faim, alors qu'il existait des montagnes de produits et des chômeurs qui ne demandaient pas mieux que de travailler pour mettre à la disposition de leurs familles, de leurs concitoyens, des produits ou des services.

Si, en 1971, nous avions eu une telle comptabilité, il n'y aurait pas actuellement 700,000 chômeurs démontrant la paralysie de la production au Canada, parce que l'argent manque, alors que des produits existent en quantité.

Qu'est-ce que l'honorable ministre des Finances se demande quand il prépare son budget? Il se demande ce que le pays veut, ce que le pays peut payer. D'ailleurs, il commence par se poser la deuxième question plus souvent qu'à l'ordinaire, s'il veut équilibrer son budget.

Un ministre des Finances, sous un gouvernement crédite, se poserait les deux questions suivantes: Premièrement, qu'est-ce que le pays veut? Deuxièmement, qu'est-ce que le pays peut fournir non pas en argent ou en taxes, mais en hommes, en main-d'œuvre disponible, en ressources inemployées, en techniques?

De quels bras, de quel matériel le pays peut-il se passer, par exemple, dans la production de vivres, de vêtements, de maisons, pour produire des routes? On peut se demander quel choix on peut faire et si on a la capacité de choisir l'un ou l'autre, ou les deux à la fois. Si le gouvernement décide de construire, par exemple, le pipe-line du Mackenzie, les travailleurs et les entreprises occupés à cette production ne produiront sûrement pas de vivres ni de vêtements. Il faudra que d'autres travailleurs produisent ces vivres à leur place, pour eux-mêmes, ainsi que pour les travailleurs qui seront employés à la construction du pipe-line.

Le problème est donc de savoir si le pays est physiquement capable de construire le pipe-line sans nuire à la production d'autres biens de consommation. Je ne vois pas en quoi l'argent serait en cause, si le ministre des Finances s'opposait réellement à ces questions.

Sous un régime créditiste, il y aurait encore des problèmes de possibilités physiques, mais pas de problèmes d'argent, car celui-ci doit refléter les réalités et venir avec celles-ci.

Le budget créditiste serait fondé sur la hiérarchie des services publics demandés et possibles. L'idée qui animerait ce budget, monsieur le président, serait celle de savoir ce que le pays peut fabriquer en biens publics et en biens privés, c'est-à-dire en biens de consommation, sans s'occuper du problème du financement, car la finance doit venir automatiquement, au fur et à mesure des besoins, et selon les limites des possibilités physiques d'exécution.

• (1430)

[Traduction]

M. David Weatherhead (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat cet après-midi. Je suis d'accord pour dire que les politiques monétaires et fiscales doivent relever essentiellement du gouvernement central à Ottawa afin qu'il s'en serve pour donner éventuellement un coup de barre à l'ensemble de l'économie et mettre l'accent, de temps à autre, sur diverses régions du pays selon leur situation économique particulière.

Je partage l'avis que le président du Conseil du Trésor a exprimé juste avant le déjeuner, au regard de l'importance accrue que le gouvernement reconnaît au programme de péréquation. La Chambre a récemment débattu ce sujet. Nul doute que les paiements qui, à des degrés divers, ont été accordés aux provinces moins nanties, ont profité à ces régions et c'est pour la même raison qu'il faudrait, à mon sens, que le gouvernement d'Ottawa assume la responsabilité des politiques monétaire et fiscale.

Le président du Conseil du Trésor a également parlé du grand succès qui a couronné, ces derniers mois, le programme d'initiatives locales et en particulier, ceux des municipalités. Dans ma région, le comté de Scarborough a obtenu, dans le cadre de ce programme, de nombreuses subventions pour des projets locaux. Je suis sûr qu'il en est de même partout au Canada. La préférence est accordée aux zones de haut chômage.

Nul doute, à mon avis, que la perception de l'impôt sur le revenu par le gouvernement fédéral, plutôt que par les provinces, permet des économies sensibles à l'ensemble des contribuables. Le procédé inverse n'allégerait pas, comme le dit la motion, le fardeau du contribuable, au contraire.

Je voudrais aborder cet après-midi un autre aspect de la motion prévoyant l'institution de rouages consultatifs entre les provinces et les municipalités. Notre ministre chargé des affaires urbaines a toujours appuyé la création d'un organisme consultatif avec les provinces et les municipalités dans les cas qui revêtent une extrême importance pour l'ensemble des Canadiens. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, et comme on l'a fait remarquer lors du débat qui a eu lieu en cette enceinte lundi, près de 70 p. 100 des habitants de nos provinces vivent, à l'heure actuelle, dans les villes. D'ici 1980, ce pourcentage atteindra 80 p. 100. Les problèmes des municipalités sont donc, dans une large mesure, ceux de nos zones urbaines en expansion: transports, assistance sociale, environnement, logement, et ainsi de suite. Ce sont tous des problèmes essentiellement urbains qui s'enchevêtrent. D'où la nécessité d'améliorer les méthodes de consultation entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités, qui supportent presque toutes les conséquences de la poussée démographique.

Il faut une meilleure coordination entre les 112 programmes fédéraux relatifs au Canada urbain, et c'est pourquoi on a créé, en juillet dernier, le ministère des Affaires urbaines. Comme l'a dit à la Chambre lundi dernier le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford):

Notre mandat consiste: à coordonner les activités du gouvernement du Canada dans les rapports à établir avec les provinces et leurs municipalités en vue de collaborer avec elles à l'amélioration du milieu urbain. La collaboration et la coordination avec les provinces et les municipalités sont précisément l'objet et le mandat du ministère.

Lors d'un discours qu'il avait prononcé à Halifax le 10 juin 1970, devant la Fédération canadienne des maires et des municipalités, à l'époque où il était ministre chargé du logement, le ministre actuel de la Consommation et des Corporations (M. Andras) avait été le premier à demander une formule de consultation entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les conseils municipaux au sujet des problèmes urbains—une quelconque structure, comme un conseil urbain, au sein de laquelle des représentants politiques appuyés par des fonctionnaires de tous les niveaux de gouvernement puissent se réunir régulièrement pour s'entretenir de la politique